

PRIX DE L'ABONNEMENT
COURRIER DU CANADA
 Un an..... \$3.00
 Six mois..... 1.50
 Trois mois..... 1.00
 Un an..... \$4.00
 Six mois..... 2.00
 Trois mois..... 1.00
JOURNAL DES CAMPAGNES
 Par an..... \$1.00
 Par la France..... 1.50

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire.

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

Feuilleton du COURRIER du CANADA

17 Avril 1893. — No 22

LE CRIME

KÉRALAIN

(SUITE)

La promenade fut décidée au grand émoi de Cécile. Qu'arriverait-il si elle se trouvait en présence d'Henry ? Mais le ciel lui fut éloquent. Il n'y avait personne à Montgarnie qu'un vieux domestique qu'Yvonne avait toujours connu. Mme de Kéralain lui demanda si on avait enfin des nouvelles de M. Henry ; ce lui répondit qu'il avait écrit dernièrement, qu'il avait été très malade en Italie ; mais qu'il était guéri et qu'il continuait à voyager.

Pendant cette conversation, Bertrand ne quittait pas Cécile du regard ; mais celle-ci avait eu le temps de composer son visage ; elle resta impassible et M. de Maloy ne put découvrir en elle aucune trace d'émotion.

A la suite de cette promenade Cécile fut quelque temps sans pouvoir sortir. Une période de jours pluvieux empêcha tout le monde de quitter le château et les journées se passèrent en majeure partie au coin d'un bon feu que rendaient nécessaires les premiers froids de l'automne.

Quoi qu'il en soit, elle n'était pas plus avancée que le jour de son arrivée et n'avait encore pu amener la conversation sur le crime dont Kéralain avait été témoin, ni entrer dans la chambre toujours fermée où le crime s'était accompli. Elle n'avait aucune nouvelle de son père. Elle n'attendait pas davantage parler d'Henry.

On ne l'avait pas invitée à demeurer perpétuellement à Kéralain ; que devenait-elle ? que dirait-elle à son père, s'il lui fallait partir avant d'avoir trouvé les preuves qu'elle y avait venue chercher ?

Un matin, le soleil avait reparu sur l'horizon, elle se promenait seule sur la terrasse du château passant et repassant devant la chambre soigneusement close de l'infortuné marquis.

Elle eut voulu en sonder l'impénétrable mystère ; mais le regard le plus acéré ne pouvait se glisser au travers des solides volets qui en défendaient l'entrée.

Elle fut bientôt rejointe par Bertrand de Maloy.

— Venez-vous chercher ici, dit-il, ce que vous voulez voir ?

— C'est un lieu maudit.

— Que voulez-vous dire ? répondit Cécile affectant la plus grande indifférence.

— Il s'est commis un crime abominable. Le vieux marquis a été assassiné par son neveu, le mari de Mme de Kéralain.

— Est-ce possible ?

— C'est ce que trop vrai il a été jugé et condamné !

— Et vous sûr que la justice ne soit pas égarée ?

— Les preuves étaient convaincantes !

— Racontez-moi cette tragique histoire, nous avons le temps.

Et, pendant une heure Cécile écouta d'un front impassible les infâmes accusations que Bertrand formulait sur son père. Parfois pour ne pas crier quand la douleur était trop forte, elle enfouissait ses ongles dans la chair de ses mains crispées ; mais elle ne perdait pas une parole et constatait les contradictions qui relevaient à chaque instant dans le récit qu'elle entendait.

— Tout cela est bien étrange, dit-elle, quand Bertrand eut fini. Il me semble que j'y aurais regardé à deux fois avant de condamner... cet homme. N'a-t-on jamais soupçonné d'autres personnes ?

Et, malgré elle, Cécile regardait Bertrand avec des yeux inquiets.

— Mon Dieu ! non, reprit celui-ci, d'ailleurs le crime était si bien prouvé !

— Oh ! prouvé ?

— Certainement, mais qu'avez-vous ?

— En effet, Cécile, à bout de forces, allait s'écrier ; mais elle fit un effort sur elle-même ;

Cette horrible histoire, continua-t-elle, m'a fait mal !

— C'est fait pour cela ; parlons d'autre chose. Et le misérable donna à la conversation le ton badin qui naguère choquait tant M. Kéralain.

La jeune fille le regarda avec de grands yeux étonnés ; elle ne pouvait en croire ses oreilles. Était-ce bien à elle qu'on osait s'adresser en ces termes ?

Puis, incapable de supporter plus longtemps la présence de cet être détesté, elle lui tourna le dos et se mit à courir du côté de la maison.

— Étrange fille, murmura Bertrand en la regardant s'éloigner. Quelque aventureuse, sans doute ; il serait peut-être temps d'ouvrir sur elle les yeux de Mme de Kéralain.

Quand Cécile eut fermé la porte de sa chambre elle tomba à genoux.

— Oh ! le misérable ! disait-elle. Me parler ainsi ! traiter ainsi mon père !... et une ardente prière monta de son cœur à ses lèvres. Elle se leva réconfortée et rajusta ses cheveux que le vent avait dérangés. Quand elle entra au salon, à l'heure du déjeuner, elle paraissait aussi calme que si rien ne s'était passé.

(A suivre)

NAPOLÉON INTIME

(Suite)

Et le 17 août :

« Je désirerais bien que la canaille de Naples révoltât. Tant que vous n'aurez pas fait un exemple, vous n'en serez pas maître. A tout peuple conquis, il faut une révolte. Je regarderais une révolte à Naples comme un père de famille voit une petite vérole à ses enfants. »

Les sentiments humains, mon frère, que voilà.

En 1809, le roi Joseph est passé à Naples et à Madrid les lettres que lui écrit son frère reçoivent une autre distinction mais, sans cela, et aussi que le mot *perdre* remplace souvent le mot *fusiller*, il n'y a rien de changé. Voici par exemple, trois lettres écrites du 18 au 16 janvier :

« Le 10 janvier. — Avec les Espagnols, il faut être sévère. J'ai fait arrêter ici (à Valladolid) quinze des plus méchants, et je les fais fusiller. Faites en arrêter une trentaine à Madrid. Quand on les traite avec douceur, cette canaille se juge invulnérable. Quand on en pend quelques-uns, elle commence à se dégoûter du jeu et devient humble et soumise comme elle doit être. »

« Le 12 janvier. — L'opération qu'a faite Belliard est excellente. Il faut faire pendre à Madrid une vingtaine de plus mauvais sujets. Demain, j'en fais pendre dix sept connus par tous les ex-cés... Si on ne débarrasse pas Madrid d'un certain de ces bonnes-femmes, on n'aura rien fait. Sur cent, faites-en fusiller douze ou quinze et envoyez le reste aux galères. »

« Le 16 janvier. — La cour des Alcades de Madrid a acquitté un seulement condamné à la prison une trentaine de coquins que Belliard avait fait arrêter ; il faut nommer une commission militaire pour les juger de nouveau et fusiller les complices. »

M. Arthur Lévy parle quelque part des « dispositions généreuses » de l'humanité de Napoléon à l'endroit des prisonniers de guerre, et à cette occasion il cite une lettre de l'empereur, ordonnant de remettre en liberté cinq prisonniers anglais, qui, lors de son passage à Givet en 1811, avaient travaillé, avec beaucoup de zèle, à rétablir un pont volant (12). — Très bien ; mais voici la contre-partie.

Au mois d'avril 1809, un énépique et brillant officier, le major Schill, forme à Berlin un régiment de cavalerie, dans les rangs duquel entre l'élite de la jeunesse et de l'aristocratie prussienne. Schill et ses hommes pénètrent en Westphalie, où règne le roi Jérôme, ce singulier monarque dont M. Lévy, avec une sincérité qui l'honore, a si bien conté les étranges escapades. Le roi Jérôme, enjoint à tous officiers civils de faire courir sur un major Schill, et promet à celui ou ceux qui le livreront, mort ou vif, la somme de dix mille francs (13). A quel temps de là, le major Schill succombe à Stalsund, après une défense héroïque ; tous ses compagnons sont tués ou faits prisonniers. De ces derniers, deux parts sont faites. Les officiers, au nombre de onze, sont traduits, le 17 octobre 1809 devant la cour spéciale de Wesel, qu'ils condamne à mort comme brigands armés et gens sans aveu. Le jugement fut prononcé à midi ; des six heures du matin.

(12) Napoléon intime, p. 444.

(13) Journal de l'empire, 17 mai 1809

tin, les fosses avaient été creusées ; dès neuf heures, les voitures destinées à conduire les récusés au lieu du supplice étaient arrivées dans la citadelle. Quant aux autres, au nombre de trois cent soixante, le *Journal de l'empire* et le *Bulletin des lois* vont nous dire quel sort leur était réservé.

Je lis dans le *Journal de l'empire*, Toulon, 20 novembre 1809. Le 16 courant quarante deux hommes de la bande de Schill sont arrivés dans cette ville, conduits par la gendarmerie, pour être mis au bagne de ce port. Chaque jour pareil nombre d'hommes doit arriver jusqu'au complet de trois cent soixante (14). Dans un autre numéro, le même journal contient l'information suivante : « Cassel, 7 décembre. Le *Moniteur Westphalien* renferme aujourd'hui l'article suivant : « Les hommes de la bande Schill qui n'ont pas été passés par les armes, ont été conduits aux galères à Toulon, au nombre de trois cent soixante (15). » Ces jeunes gens qui appartenaient pour la plupart aux premières familles de Berlin, restèrent au bagne jusqu'à la chute de l'empire ; ils ne furent rendus à la liberté qu'au mois d'avril 1814, par un décret du gouvernement provisoire (16).

J'ai dû indiquer le point faible du livre de M. Arthur Lévy. Je n'en suis que plus à mon aise pour ajouter que ce livre est une œuvre de haute valeur et d'un très vif intérêt. L'auteur s'est passionné pour son sujet, il l'a traité avec amour ; il n'y a épargné, je l'ai dit en commençant, ni son temps ni ses soins. Son entreprise n'aura pas été vaine. Elle ne laissait pas pourtant d'être singulièrement hardie, puisqu'il allait à rien moins qu'à combattre le réquisitoire d'un adversaire tel que M. Taine. Sur tous les chefs d'accusation, il a plaidé non coupable. Sur quelques uns au moins, il est difficile de ne pas lui donner raison. Dût l'avocat d'ailleurs perdre ici son procès, il lui restera toujours l'honneur d'avoir eu pour client, dans sa première cause, un accusé qui, lorsqu'on lui a demandé ses nom et prénoms, a pu répondre : — Napoléon Bonaparte.

En raison même de l'estime que m'inspire son livre, je signalerai, en terminant à M. Arthur Lévy deux petites inexactitudes qu'il lui sera facile de rectifier. Toutes deux se rencontrent à la page 431. « On a mené grand bruit, dit-il, des prétendues persécutions dont auraient été accablés Joseph Chénier et Charles Nodier. Le premier, malgré ses écrits contre l'empereur, fut inspecteur général de l'université impériale ; Napoléon lui paya ses dettes et lui fit une pension. La seconde de ces victimes ne dédaigna pas de porter la livrée impériale, en acceptant la place de gouverneur général de l'Illyrie. » Je sais bien que c'est le baron de Ménéval qui a dit cela dans son *Souvenirs historiques sur Napoléon et Marie-Louise*, mais il s'est trompé.

Marie Joseph Chénier fut nommé, en 1803, inspecteur des écoles centrales. Il résigna ces fonctions en 1806 et ne fut point appelé à en remplir d'autres ; il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort l'Université impériale ne fut créée qu'en 1808. Chénier ne lui a jamais appartenu, ni comme inspecteur général, ni à aucun autre titre.

Quant à Charles Nodier, il n'était pas du bois dont on fait les gouverneurs généraux. Même pour de plus importants que lui, qui ne fut jamais qu'un pauvre diable de grand écrivain, c'était un gros morceau que le poste de gouverneur général des provinces illyriennes, ainsi que le prouve la liste de ceux qui occupèrent, sous l'empire, ces très hautes fonctions. Voici leurs noms ; le duc de Cadogan, le comte Bertrand, le duc d'Abrantes, le duc d'Ortante. Cos noms disent assez qu'il n'y avait point de place pour ce pauvre Nodier. Il est bien vrai qu'en 1812 il fut envoyé à Laybach, mais simplement comme bibliothécaire. Pour ceux qui aiment les pièces authentiques et les dates exactes, je donnerai ici le texte de son brevet de nomination :

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération suisse etc, etc.

Nous, gouverneur des provinces illyriennes, Ayant arrêté et arrêté :

Article premier

M. Charles Nodier, homme de lettres, est nommé bibliothécaire de la ville de Laybach.

Article deux

L'intendant général est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Gorice, le 20 septembre 1812.

Signé : BERTRAND.

Pour copie conforme :

Le comte de l'empire, maître des requêtes, intendant général

Signé : CHABROL (17).

Comme bibliothécaire Charles Nodier touchait dix huit cents francs par an

(14) *Journal de l'Empire* No du 27 novembre 1809.

(15) *Idem*, No du 16 décembre 1809.

(16) *Bulletin des lois*, avril 1814.

(17) Charles Nodier *Episodes et Souvenirs de sa vie*, par Mme Mennestier-Nodier, p. 142.

(18) Il n'y a vraiment pas de quoi lui reprocher d'avoir « porté la livrée impériale. » S'il vivait encore, d'ailleurs, je suis bien sûr qu'il ne garderait pas rancune à l'auteur de *Napoléon intime*. Il aimait les livres bien faits, les souvenirs, les portraits, les anecdotes ; il aurait lui-même avec un plaisir extrême le livre de M. Arthur Lévy.

Edmond Biré.

(18) Francis Wey, *Vie de Charles Nodier* : « Il remplissait, dit M. Wey, un bon vieux rôle de valet de chambre d'un bon vieil Allemand à qui l'on n'avait pas daigné faire part de sa destitution. Voyant ce pauvre diable au désespoir, Nodier, réduit à des honoraires de dix-huit cents francs, faible ressource pour un ménage de trois personnes, céda à son prédécesseur la moitié de cette modeste rétribution. »

LA PUBLICITÉ

A l'occasion des affaires du Panama, on a beaucoup parlé de la PUBLICITÉ par les journaux.

C'est une question intéressante à traiter.

Car, ainsi que le disait un journal républicain radical, le *Voltaire*, « l'opinion publique est en train de s'égaler sur le rôle de la Presse dans l'affaire du Panama. »

Et le même journal posait très bien la question en ajoutant :

« Des sommes ont été versées aux journaux ; certes. Mais doit-on les considérer comme des pots-de-vin et faire un crime aux administrateurs d'avoir réalisé des bénéfices par la publicité ? Voudrait-on essayer de la supprimer ? Ce serait peine perdue aujourd'hui. »

Le rôle de la publicité, en effet, est maintenant considérable ; il n'est personne qui n'en soit absolument affaibli ; aussi bien la mondaine pour son salon littéraire, l'écrivain pour son nouveau roman, l'homme politique pour son récent discours, le pharmacien pour sa nouvelle panacée, le financier, pour sa émission ! tous de se ruer à l'assaut de ces réclames dont les feuilles publiques abondent et qui se retrouvent aussi dans les théâtres, sur les murs de la ville, dans les chemins de fer, enfin en tous endroits.

Que dirait-on à la Compagnie de l'Ouest, par exemple, d'un conseil d'administration qui refuserait dans les wagons une de ces annonces qui coûtent si cher à un industriel désireux de lancer ses produits ? Impitoyablement, on lui reprocherait sa négligence, cause d'une large diminution de bénéfices.

Il en est absolument de même dans un journal : et, d'autre part, l'on ne peut raisonnablement demander à un administrateur de répondre au public de la valeur du produit qu'il recommande.

Un autre journal républicain, organe de M. le sénateur Magnier, s'exprime dans le même ordre d'idées :

« Notre quatrième page, à nous autres, c'est notre moyen d'existence. Un journal a des critiques pour l'art, le théâtre et la littérature ; il n'a pas encore à en prendre un pour les annonces, et il ne garantit pas plus la bonté d'une affaire dont il indique les conditions, qu'il ne garantit la lucidité d'une jeune personne à marier, recourant à sa publicité qu'il a le droit de vendre le prix qu'il lui plaît. »

La location d'une feuille de papier, à tant la ligne, engage bien moins la conscience d'un directeur de journal que la location d'éloquence d'un avocat, pour une mauvaise cause, n'engage le défenseur.

Cela dit, une interrogation se pose à laquelle ne répondent point les deux journaux républicains que nous venons de citer.

Où commence l'ANNONCE et où finit-elle ?

Jusqu'à quelles limites doit aller la PUBLICITÉ des journaux ?

Car nous n'admettrons jamais, pour l'honneur des journaux honnêtes, que l'ANNONCE doive tout envahir et que la PUBLICITÉ soit illimitée.

Un journal admirablement placé pour cela, et rédigé par un des écrivains les plus remarquables de notre temps, M. Paul Leroy-Beaulieu, répond de la façon la plus lumineuse aux interrogations que nous avons posées.

D'Economiste Français dit :

« Personne ne contestera aux journaux le droit de faire payer, même largement, leur publicité, mais à la condition que cette publicité se présente aux lecteurs avec le caractère manifeste de simples communications venant du dehors et qu'elle n'apparaisse pas comme des conseils que le journal donnerait, de son propre cru, par sa propre inspiration, après réflexion et à la suite d'un examen impartial. Tout ce qui se dit sur le droit de vendre la publicité d'un journal tombe à faux, quand il s'agit de sommes absolument disproportionnées avec le prix des annonces, et quand il s'agit d'articles diatribiques n'ayant aucunement pour les lecteurs non initiés, l'apparence d'un simple prospectus. En confondant ainsi les articles et la publicité, il est clair que la presse est en train de perdre toute autorité ; elle ne sera plus considérée que comme un recueil d'informations, dont on doit singulièrement se défier. »

Paul de Cassagnac.

M. Paul Leroy-Beaulieu est tout à fait dans le vrai.

Les journaux ONT LE DROIT DE FAIRE PAYER LARGEMENT POUR PUBLICITÉ, suivant l'importance de leur tirage.

Mais un journal qui se respecte n'a pas le droit de faire des articles, ou de publier des articles en dehors de la quatrième page, consacrée aux annonces et réclames, et en dehors du bulletin financier, pour donner des conseils, qu'il sait être MAUVAIS, sur des affaires financières.

Car IL NE FAUT PAS CONFONDRE LES ARTICLES ET LA PUBLICITÉ.

La PUBLICITÉ, c'est l'affiche, dont on n'est pas responsable.

Les ARTICLES, c'est le journal, et on en est responsable.

Ceci dit, examinons la situation de l'Autorité dans l'affaire du Panama.

Nous avons, en TROIS ANNÉES, reçu pour notre publicité une somme d'environ 45,000 fr., sur 61,000 fr. qui lui auraient été attribués.

Les 25,000 fr. en moins, représenteraient la remise ordinaire faite aux intermédiaires de la publicité.

Ces 45,000 fr. sont une somme minime, plus que modeste, étant donnée la publicité de l'Autorité dont le tirage normal dépasse CENT MILLE numéros.

Il est vrai que l'Autorité n'était pas parmi les journaux arrosés par M. Floquet.

Nous sommes obligés, ici, de publier la liste des journaux, telle que l'a fournie l'expert Flory, à la cour d'appel et à la commission d'enquête :

LISTE FLORY (Annexe 7)

Sommes totales distribuées à la presse

Bons au porteur sans signatures

Le Paris

Canard enchaîné..... 75,000

Ch. Laveur..... 19,000

Journal..... 81,450

Le Matin

Edwards..... 6,000

Des Houx..... 7,000

Journal..... 122,550

La Nation..... 50,500

Le Soir..... 107,700

L'Événement

Maguier..... 6,750

Journal..... 141,500

Le Figaro

Journal..... 169,500

Articles..... 25,500

Articles financiers..... 213,100

Maguier..... 30,000

Ed. Millaud..... 12,500

Périer..... 30,000

De Rodays..... 20,000

Le Gaulois

Journal..... 189,000

Articles..... 72,000

Meyer (C)..... 22,000

Hector Pessard..... 7,500

Le Gil Blas

Journal..... 163,400

Articles..... 17,000

Articles financiers..... 18,000

Hector Fouquier..... 15,000

La Liberté

Journal..... 74,500

Articles..... 111,500

Les Débats..... 63,000

L'Économiste..... 156,424

Le Petit Journal..... 801,887

La France

Journal..... 255,000

Lalou..... 15,000

Le Temps

Journal..... 119,000

Hébrard..... 1,709,000

Le Télégraphe..... 194,019

Le XIXe siècle

Journal..... 92,000

Portalis..... 70,000

Le Radical

Journal..... 77,800

Hent Simon..... 75,000

Victor Simon..... 100,000

La République Française

Journal..... 200,000

Enguier Meyer..... 140,000

La Lanterne

Journal..... 200,000

Enguier Meyer..... 140,000

Nous n'ajouterons qu'un seul commentaire.

Dans cette liste, l'Autorité est le journal dont la publicité a été la moins rétribuée, et compte, pourtant, parmi les deux ou trois dont le tirage est le plus élevé.

C'est que nous n'avons pas pris part à la répartition dirigée par M. Floquet.

C'est ensuite parce que nous n'avons, EN FAIT DE PUBLICITÉ, fourni que des RÉCLAMES et des ANNONCES.

Aucun rédacteur de l'Autorité n'a, en effet, touché personnellement, comme cela s'est vu dans d'autres journaux, parce que PERSONNE chez nous, n'a fait des ARTICLES en faveur du Panama.

Nous avons été corrects et réguliers, jusqu'au bout.

Et la preuve que nous n'avons jamais abdiqué notre indépendance, c'est que dès 1886, notre ami et collè

Dernière Edition

Le "Globe" et la taxe directe

Le *Globe*, parlant d'un discours de M. Whitney, député à la Législature d'Ontario, publie les lignes suivantes : "M. Whitney a parlé du temps" où la taxe directe "s'abattra sur nous avec la main de fer", et il n'y a pas eu le moindre frisson dans la chambre. Il y a peu d'années la taxe directe était aussi redoutée qu'un voyage le vendredi ou treize à table. Mais la lumière de la science économique lui a enlevé ses terreurs."

Chas Longfellow, fils du poète, est mort jeudi, à Boston, après une longue maladie.

Le banquet de Kingston

IMMENSE AUDITOIRE
GRAND SUCCES

Kingston, 14 avril. — Le banquet offert aux ministres fédéraux par le Sir John Macdonald Club a été un grand succès. Avant le banquet a eu lieu à l'hôtel de ville une immense réunion de conservateurs parmi lesquels on remarquait : l'hon. M. Bowell, Sir Adolphe Caron, Hon. M. Costigan, Hon. M. Daly, Hon. M. Wood, Sénateur Sullivan, E. Cochrane, M. P., U. Wilson, M. P., G. Taylor, M. P., Sénateur Howland, J. Quinn, Q. U., Montréal ; Dr Northrup, M. P., John McIntyre, Dr R. T. Walkem, T. Minnes, J. Muckleston, Adm. Wright, Dr T. Fenwick, John Gaskin, Morgan Shaw, C. Strange, J. B. Walkem, John Donnelly, Adm. Skinner, J. H. Metcalfe, M. P., D. McIntyre, G. Richardson, Dr Ryan, W. M. Drennan, Dr Saunders, C. F. Smith, Dr Smythe, Q. C., James Minnes, J. Hewton et autres.

L'hon. M. Bowell a parlé du tarif et répondu au discours de M. McCarthy refusant les paroles de ce dernier au sujet de la conduite de Sir John Macdonald envers les Canadiens-français. Sir Adolphe Caron a dénoncé la conduite de M. McCarthy, disant que si Sir John Macdonald lui avait donné une mission à remplir, il n'aurait pas dû attendre après sa mort pour se mettre à l'œuvre.

L'hon. M. Costigan a réfuté les assertions du *Mail* contre lui, qu'il aurait déjà déserté les conservateurs, et il a demandé à tous les citoyens de s'unir pour assurer l'avenir du Canada.

L'hon. M. Daly et l'hon. M. Wood ont parlé ensuite, puis une résolution approuvant la politique du gouvernement de Sir John Thompson, a été adoptée au milieu d'interminables applaudissements.

JUGEMENTS EN COUR SUPÉRIEURE

Les jugements suivants ont été rendus en Cour Supérieure, ce matin :

Par l'hon. juge Casault.

Langelier vs Casgrain. — Motion pour rejeter partie de l'exception du défendeur, renvoyée avec dépens.

Hearn vs Côté et Cie du chemin de fer du lac St-Jean T. S. — Réponse en droit du demandeur maintenue et deux des moyens de contestation du saisié arrêt, renvoyée avec dépens.

Cinq Mars vs Laverdière. — Jugement pour \$150 intérêt de ce jour et dépens d'une action de troisième classe.

Giguère vs Québec, Montmorency & Charlevoix. — Motion de la défenderesse pour rejeter réponse spéciale à l'exception accordée et réponse spéciale, rejetée avec dépens.

Par l'hon. juge Routhier :

Belleau vs Choquette. — Deux motions pour rejeter les dépositions du défendeur rejetées, mais avec dépens contre le défendeur. Jugement en faveur du demandeur pour \$65 et les frais de la classe de ce jugement. Demande incidente renvoyée sans frais.

Gauthier vs Chemin de fer du Pacifique. — Cause mise hors du délibéré.

Waterloo Engine Works Co vs Regina jugement pour \$1810 avec intérêt du 14 décembre 92, et les dépens.

Langelier vs Lefebvre. — Motion pour faire déclarer Défendeur déchu du droit à un procès par jury accordée.

Demers vs Bégin et Bourassa Requête. — Requête civile maintenue sans frais, jugement de distribution mis de côté, avec dépens contre la requérante. — Nouveau rapport ordonné et frais de rapport annulé à déduire de la collocation de la requérante.

Cie des moulins à papier vs Parkin et Cie. — Jugement contre les défendeurs conjointement et solidairement pour \$222. Intérêt et dépens.

Par l'hon. juge Andrews :

Garneau vs Whelan. — Jugement pour \$500 intérêts depuis date et frais sur action telle qu'inténuée, distraits.

In re Neilson vs Nesbitt, curateur. — Délibéré renvoyé sur pétition du curateur pour permission de vendre les billets.

Demers vs Dugal. — Jugement pour \$553.90 et intérêt depuis le 9 juin 1891 et frais.

Paré vs North Shore. — Motion des défendeurs pour rejeter le témoignage de M. Taché et exhibits, accordée avec frais.

LE CHOLÉRA EN FRANCE

Deux décès à Quimper

Paris 14. — Deux décès cholériques ont eu lieu à l'Asile des Aliénés de Quimper.

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral-Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Cour Criminelle

L'AFFAIRE McCauley

Le jury libéré

L'affaire Métivier

La séance s'ouvre à 10.15 hrs. On instruit le procès de Métivier, accusé d'assaut sur la personne. Un jury est assermenté, puis M. Dunbar explique la cause au jury.

Le jury dans l'affaire McCauley, ne s'accorde pas. Comme il n'y a aucun indice qu'il s'accorde, le juge le libère. Mme Vézina, qui a été assaillie par Métivier, raconte les circonstances de l'assaut, Métivier la horriblement maltraitée. Elle a été malade 4 semaines et elle a encore peine à marcher.

Le sergent Métivier est venu lui demander pardon.

Mme Brousseau née Vézina, fille du témoin précédent, raconte qu'elle a vu Métivier se sauver de chez sa mère qui demeure en face de chez elle. Elle ne connaissait pas Métivier avant ce jour là, sa réputation était qu'il courrait les femmes pour les tuer.

CYPRIEN CARON a aidé à l'arrestation du prisonnier qui avait l'air très excité. En l'arrestant, le témoin dit : "tu as voulu étrangler une femme, viens t'en avec moi." C'est pas moi, c'est pas moi, dit-il. Métivier a la réputation d'un fou malin.

Wilfrid Rochette, qui a assisté M. Caron dans l'arrestation de Métivier raconte la même chose.

Le sergent Lacasse qui a arrêté le prisonnier, raconte les circonstances de l'arrestation.

Dr J. A. Marcoux, qui a donné ses soins à Mme Vézina, décrit les blessures que Mme Vézina avait à la gorge.

La séance est levée.

Conseil-de-Ville

LES APPROPRIATIONS

Séance du Conseil-de-Ville, hier soir, sous la présidence de Son Honneur le maire Frémont.

Présents : les échevins et conseillers Letellier, Tessier, Kirouack, Fiset, Foley, Boisvert, Vincent, Robitaille, Thibaudau, Bussières, Johnston, Léonard, Dailly, Giguère, Hearn, Parent, Bédard, Ducharme, Pouliot, Piquet, Walsh, Rancourt, Dussault, Gagnon, Chambers, Griffin, Augers.

Lu plusieurs lettres, entre autres une du département des travaux publics disant au Conseil que le département prendra en sérieuse considération la demande du Conseil d'enlever les bûches en face du parlement, près de l'ancien patinoir, et disant que le département espère faire bientôt droit à cette demande.

Lu une lettre de M. L. J. Demers, présentant une requête pour faire élever et faire placer ailleurs le monument Short-Wallack.

Lu une lettre de M. G. R. White disant que le comité de ce monument n'est pas en état de faire ce changement. M. White était le secrétaire du comité chargé de prélever des souscriptions pour ce monument. — Renvoyé au comité des chemins.

Le R. P. Chamy écrit au conseil pour demander pour les Syriens actuellement à Québec qu'ils aient la permission de vendre des objets de piété sans être obligés de payer licence. — Renvoyé au comité des finances.

Le clerc du marché Champlain écrit au conseil pour l'informer que d'importantes réparations sont nécessaires au marché.

Lu plusieurs rapports de comités. — Renvoyés aux ordres du jour.

Les appropriations telles que préparées par le comité de finances et publiées dans nos colonnes sont déposées sur la table. Dans le rapport au sujet des appropriations, il est proposé que la taxe sur la propriété immobilière continue à être de 3 de 1 p. c. sur la valeur réelle de la propriété immobilière. Le règlement basé sur cette proposition est lu une première fois. Seconde lecture vendredi prochain.

ORDRES DU JOUR

Prise en considération d'un rapport concernant l'hôpital civique. — Adopté.

20. Prise en considération d'un rapport du comité de l'aqueduc concernant les moteurs. — Adopté.

Le règlement concernant l'hygiène est remis à la prochaine séance.

Le conseil s'ajourne.

NOUVEAU JOURNAL

Dans les premiers jours de mai paraîtra à Lévis un nouveau journal conservateur qui se publiera une fois par semaine sous le titre de *Monteur*.

On mentionne les noms d'écrivains distingués comme collaborateurs.

Le Home Rule

Londres, 14 avril. — La discussion sur le home rule est continuée aujourd'hui. L'hon. H. Campbell Baunerman, secrétaire d'état pour la guerre, a répondu à M. Balfour. M. Campbell Baunerman a dit que le devoir de maintenir l'ordre en Irlande incomberait à l'exécutif irlandais. Si la force civile se trouvait impuissante à réprimer les désordres on pourrait s'adresser à la force militaire qui agirait sous les ordres du parlement irlandais soumis à la discrétion du vice-roi.

M. Gladstone a manifesté le désir de terminer ce débat mardi.

M. Balfour a protesté contre cette précipitation et il a suggéré vendredi comme jour où le débat pourrait se terminer.

M. Asquith, secrétaire de l'Intérieur, a défendu le bill avec chaleur. Quelques unes des expressions de l'orateur ont déplu aux députés irlandais et une grande excitation s'en est suivie.

Dernières Depeches

INONDATION

La partie basse de St-Paul submergée

St Paul, Minn., 14. — La pluie est tombée en telle abondance dans tout le nord-ouest que beaucoup de rivières ont débordé. La partie basse de St-Paul est submergée et les citoyens se réfugient ailleurs. Si la pluie continue, il y aura destruction de propriétés et pertes de vie. Les dégâts sont déjà considérables.

CONDAMNE A MORT

Pour avoir tué sa femme

Sandwich Ont., 14. — Anderson Venev, un nègre qui avait tué sa femme en lui coupant le cou avec un couteau de poche, dans la soirée du 11 septembre dernier, à son domicile à Amherburg, a subi son procès hier.

Le procès qui a commencé le matin a duré toute la journée.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité, recommandant l'accusé à la décapitation de la cour. Le juge l'a condamné à être pendu le 18 mai prochain et a déclaré que les documents seraient envoyés au gouvernement qui prendrait une décision relativement à la recommandation du jury.

MEURTRE DU SUICIDE

Ottawa, 14. — Une affaire mystérieuse vient d'être mise au jour par la découverte, dans le canton Huntly, du cadavre de Mme J. Boyd, gisant dans sa chambre au milieu d'une mare de sang et la tête traversée par une balle.

À côté de la victime se trouvait un revolver déchargé. Une enquête est commencée et va poursuivre demain. Les détectives du gouvernement sont chargés d'éclaircir ce mystère.

Le mari de la défunte dit qu'il a passé la journée à Stittsville. C'est à son retour qu'il a trouvé le corps inanimé de sa femme ; le feu consumait encore les habits de madame Boyd, quand son mari pénétra dans la chambre. Il a admis que le revolver lui appartenait.

Quelques témoins ont déclaré que les époux Boyd n'étaient pas en bons termes avec leurs voisins, et que de fréquentes et terribles disputes s'élevaient entre eux.

UN INCENDIE A GRANBY

Pertes de \$50,000

Granby, 14. — Le feu s'est déclaré hier soir dans le magasin de W. D. Bradford et dans les bâtiments du bureau de poste appartenant à J. L. Dozois. Les bureaux du télégraphe Great North Western et du Téléphone Exchange ont été détruits ainsi qu'une maison appartenant à Mme Bray. Les pertes sont évaluées de \$40,000 à \$50,000. Ce sont les compagnies d'assurance Commercial Union, Royal, Phoenix, Guardian et North British qui auront à rencontrer ces pertes. On ignore l'origine de l'incendie.

Mort de N. Alfred Mame

Paris, 14. — On annonce la mort de M. Alfred Mame, le célèbre éditeur de Tours.

Alfred-Henri-Armand Mame était né à Tours, le 17 août 1811, prit en 1833, à la mort de son père, de concert avec son beau-frère, Ernest Mame, la direction de la maison d'imprimerie et de librairie que son père avait fondée vers le commencement de ce siècle. Alfred Mame, en 1845 resta seul à la tête des affaires. La maison prit alors ce développement considérable qu'elle a rendue célèbre.

Les plus hautes récompenses ont été décernées à la maison Mame. Elle obtint en 1857, l'un des prix de 10,000 francs destinés aux établissements modèles, ou régnant au plus haut degré l'harmonie sociale et le bien-être des ouvriers. C'était la création des cités ouvrières dans les conditions remarquables d'économie et de confortabilité qui lui avait valu cette dernière distinction.

Banquet des jeunes conservateurs à Toronto

Toronto, 14. — Le banquet annuel du club des jeunes conservateurs a eu lieu hier soir. Il y avait environ 125 convives. Les principaux orateurs ont été l'honorable M. Meredith et plusieurs membres de l'opposition à la législature d'Ontario. On remarquait MM. Ryerson, E. G. Clarke, McCleary, Hiscott, Reid, Preston, Campbell, Bush etc.

En portant la santé du Canada, M. J. H. McChis, s'est déclaré fortement en faveur de l'indépendance.

M. S. R. Cockburn a répondu à la santé de la chambre des communes. Il a fait allusion à la rupture des liens qui unissaient McCarthy au parti conservateur, sur une question de tarif.

L'orateur est d'opinion que le tarif devrait être révisé, mais il n'est pas nécessaire, pour cela, d'abolir la politique nationale.

M. Meredith a répondu à la santé de la législature d'Ontario.

Il a dit qu'il devenait nécessaire pour M. McCarthy de rompre avec son parti, dès qu'il différerait d'opinion avec ses chefs sur les questions de principe.

LES DENONCIATIONS D'ATWADT

AU REICHSTAG

Berlin 15. — Il y avait foule aujourd'hui à l'ouverture du Reichstag, à cause de l'intérêt soulevé par la déclaration d'Alwardt qu'il produirait aujourd'hui les documents qu'il avait promis touchant la corruption pratiquée par des hauts dignitaires allemands.

Au commencement des procédures Alwardt présenta une copie de la déclaration qu'il désirait faire. Le Président prit la déclaration et la remit à Alwardt,

disant en même temps que la chambre allait s'occuper des affaires ordinaires de la session.

On pense que Alwardt retirera les documents dont il a parlé.

LE DEPART DU TZAROWITZ

Paris 14. — Une dépêche de Saint-Petersbourg mande que le tzarowitz et le grand duc Alexis partiront pour l'Amérique vers la fin de mai.

Faits Divers

La rivière Chaudière

La débâcle se fait actuellement sur la rivière Chaudière. La rivière est libre de glace depuis Scott jusqu'à l'église Ste-Marie.

Au Recorder

Hier, M. Léonidas Allaire, charretier, a été condamné à \$2.00 d'amende et les frais pour avoir insulté M. David Roy, hôtelier.

Pour la Première Communion

La maison J. N. Gombout, 81-83, rue de l'Eglise, St-Roch, vient de recevoir un grand assortiment de belles serges pour Habillement de Première Communion.

Société de Saint-Vincent de Paul

Il y aura réunion générale des membres de la société de St-Vincent de Paul dimanche prochain, à 7 h. du soir, jour de la fête de la Ste Famille à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Les membres auront des places en s'adressant à la sacristie.

Prétendus arpenteurs

Il est question que M. N. J. E. Lefrançois, membre de la corporation des arpenteurs de Québec, prendra prochainement des procédures judiciaires contre plusieurs prétendus arpenteurs de Québec et des paroisses environnantes, qui se donnent eux-mêmes le droit d'exercer témérairement la dite profession, sans être diplômés suivant la loi.

Une épitaphe

Le *Figaro* nous apporte une épitaphe dédiée à l'expirant ministre français :

« Rêveur qui fut quelque'un
Avant d'être quelque chose.
Quand il devint quelque chose
Il cessa d'être quelque'un »

Maintenant
Il n'est plus
Ni quel qu'un
Ni quelque chose.

Gare aux hommes mariés

Un curieux projet de loi de la législature de l'Ohio attend la signature du gouverneur.

Aux termes de ce projet sera puni d'une amende de \$1 à \$300, ou de six mois à deux ans de prison, tout homme marié qui se ferait passer pour garçon, et qui, en dissimulant sa qualité d'époux, aura fait assidûment la cour à une femme.

Lorsque le projet a été voté par la chambre des représentants, on y avait introduit un amendement portant que les mêmes peines seraient applicables aux femmes mariées essayant de se faire passer pour célibataires auprès des jeunes gens.

Mais les sénateurs de l'Ohio, plus galants que les représentants, n'ont pas voulu assimiler le beau sexe au sexe fort, et ils ont biffé l'amendement.

Petites Nouvelles

Un individu de St-Sauveur vient d'être arrêté pour assaut sur la personne.

— Une autre partie du cap près de l'endroit où a eu lieu l'éboulement de ces dernières années paraît vouloir se détacher bientôt.

— Un hôtelier de Beauport, pour vente de boisson sans licence, a été condamné à \$120 d'amende.

— Un nommé Joseph Michaud, qui sert de témoin dans les causes pour infraction à la loi des licences, a été envoyé en prison sur accusation de parjure.

Un chemin de croix

M. Scherrer, peintre de Lévis, vient d'être chargé par M. le curé Sirois du Cap St-Luc, de la commande d'un chemin de croix en peinture pour l'église de sa paroisse.

Nos félicitations à M. Scherrer.

La traverse

Le bateau de la traverse, chargé des produits destinés au marché, se traversa pour son premier voyage, ce matin, à six heures et demie. Eh bien, c'est trop tard à cette époque de la saison, aujourd'hui que le soleil se lève peu de temps après cinq heures ; et voici pourquoi : Les ouvriers dont le salaire n'est pas toujours très élevé se rendent le samedi matin à la basse-ville, pour faire leur marché, afin d'économiser quelques sous ; mais il faut qu'ils aient terminé leurs achats avant l'heure du travail. Ce matin, ils n'ont rien acheté, le bateau-passeur n'était pas arrivé, et ils ont dû s'en retourner les mains vides, après avoir grelotté sur le quai pendant une heure.

Est-ce qu'on ne pourrait pas améliorer cette situation ? Il nous semble qu'on devrait y voir.

Accident

Un jeune homme de Chicoutimi, Bélonie Maltais enfant, de feu Jean Maltais du rang St-Mathias, s'est fait blesser grièvement la semaine dernière, sur la voie ferrée de Jonquières. Il dirigeait un char de lisses qui bascula et une des roues du char lui a massacré les deux jambes. On craint qu'il ne soit obligé de se faire amputer un pied.

— Lundi dernier, Monsieur Domile Bilodeau de St-Ezéar Beauce, était à bûcher dans sa sucrerie, quand sa hache dévia et vint s'abattre sur son pied gauche ; on fit aussitôt descendre le Dr Miville Dechêne, qui, vu la faiblesse extrême du malade, lui fit administrer, et aidé du Dr Savard, ferma la plaie après avoir ligaturé les vaisseaux lésés.

Le malade est sous les soins du Dr Miville Dechêne, et se porte très-bien.

A l'enseigne du Nègre

Jos. Côté, tabaciste et barbier N. 355, rue St-Paul, Palais, est à faire des améliorations importantes à son établissement qui en feront un des plus beaux de ce genre à Québec. L'assortiment en fait de cigares et cigarettes domestiques ou importés, vins et liqueurs de la succession Vézina & Michaud, nouveau stock de pipes d'importations du printemps, tabac canadien en feuille et en rôle qui donnera garantie et satisfaction au plus grand amateur. Agence de buanderie à vapeur de Lévis, agence de la loterie du Peuple etc. M. Côté s'occupe spécialement du gros et du détail. N'oubliez pas que c'est à l'enseigne du Nègre, au Palais, que vous pouvez vous acheter une belle pipe en bois pour 25 cts et une belle pipe en écume de mer pour \$2.50.

24 mars — 1m

Presque noyé

Malgré le danger qu'il y a de s'aventurer sur le pont de l'île, plusieurs cultivateurs de l'île ont essayé de traverser encore hier. L'un d'eux en a payé la façon. En arrivant à Québec, il a passé à travers la glace et se serait infailliblement noyé sans l'aide de quelques ouvriers travaillant sur les quais qui l'ayant vu disparaître, sont allés à son secours.

La lumière électrique

La lumière électrique brillait hier soir par son absence dans différents endroits de la ville, entre autres au faubourg St-Jean et St-Roch. Il n'y avait pas une seule lampe d'allumée vers 8 hrs dans la côte Sainte-Genève, depuis la rue Saint-Jean, jusqu'à la côte d'Abraham. La rue Saint-Valier était plongée dans les ténèbres en différentes parties. C'est ce que nous avons vu de nos yeux, et il paraît que ce phénomène se renouvelle assez souvent depuis quelque temps.

Est-ce que la corporation ne pourrait pas forcer la compagnie d'éclairage électrique à remplir son contrat ? Après tout, ce sont les citoyens qui paient, et ils ont droit d'être mieux servis que cela.

Général de l'Intempérance par la méthode du Dr Giguère

Ce traitement des victimes de l'alcool, de l'opium, de la morphine et du tabac, est placé à Québec sous le contrôle exclusif et la responsabilité médicale des Drs Paquin et Faucher, auxquels on devra s'adresser pour toutes informations. Adresses 419 ou 365, rue St-Jean, Québec. Téléphone 813 ou 763. 25 mars 1893 — 1m.

Is vont et ils reviennent

Une dépêche de Lowell Mass, datée du 13, mande ce qui suit :

Les compagnies de chemins de fer qui ont des lignes entre ce pays et le Canada font de l'argent par le temps qui court. Une grande quantité de nos compatriotes arrivent chaque jour du Canada, tandis qu'une foule d'autres laissent les Etats-Unis pour aller passer quelques temps sur le sol natal. Ici, à Lowell, beaucoup de familles sont déjà parties ; d'autres arrivent, et ce dux et ce reflux est incroyablement. Hier soir, les trains et les gares étaient remplis de Canadiens et l'on y entendait parler français comme à Québec.

Un accident

Hier avant-midi, M. Jimmy Hanley, cocher de place de St-Roch, a été victime d'un accident. Son cheval est parti à l'épouvante à l'encoignure des rues Notre-Dame-des-anges et Dorchester et s'est dirigé vers la rue de la Couronne, où il est venu s'abattre près d'un poteau de télégraphe en face de la maison de Mme Hudon. M. Hanley a été lancé sur le trottoir et a reçu de fortes contusions. Le cheval a été blessé et la voiture est endommagée pour une trentaine de piastres.

A l'électricité

Notre chemin de fer électrique élevé a fait des progrès immenses, paraît-il, depuis le jour où l'idée a été lancée ; le projet est remis aux calendes grecques, c'est-à-dire, en langage profane, que la chose est décidément abandonnée.

A quand ?

L'automne dernier il avait été question de la formation d'un puissant syndicat qui devait construire des éleveurs et des entrepôts immenses sur la Jetée Louise. Le projet serait-il l'eau ? ou bien n'est-il pas encore mûr ? Tous jours est-il que nous n'en avons plus entendu parler.

Changement de local

Le stock de MM. Blagdon & Paradis acheté par M. C. F. Letellier sera transporté le 1er mai prochain, au No. 24, rue St-Jean, porte voisine de la succursale de la Banque Jacques-Cartier.

M. Letellier d'ici à cette date continuera la vente à l'ancien poste "le Bon Ton" à des prix défiant toute compétition. Une visite est sollicitée.

Les quatre fers en l'air :

Ce matin, vers dix heures, une charrette tirée par deux chevaux montait la rue St-Flavien. C'est entendu qu'il y avait un cheval dans les timons. Arrivé au coin de la rue Couillard, le cheval manqua pied, perdit l'équilibre et est renversé tout pour tout sur le dos dans les timons de la charrette. Le terrain, qui va descendant à cet endroit, aidé de la charge déraisonnable de la voiture, entraîne le véhicule et le précipite dans le châtis de la maison en pierre grise qui fait le coin des rues Couillard et St-Flavien. La charge dépassant la longueur de la voiture s'est brusquement introduite dans la maison en brisant plusieurs carreaux.

Nous profiterons de cette occasion pour faire remarquer que la plupart de ceux qui conduisent de lourdes voitures mettent des charges exorbitantes et exposent ainsi, non-seulement eux-mêmes, leur cheval et leur voiture, mais encore le public en général. Si ce pauvre cheval dont nous venons de parler n'avait pas été surchargé, il n'aurait certainement pas fait la chute qui va coûter une quinzaine de piastres son propriétaire.

A l'enseigne du Nègre

Jos. Côté

ANNONCES NOUVELLES

Une bonne cuisinière demandée.
Gervais & Peltier, peintres et doreurs.
Bière et Porter de Walkerville. — A. Crawford & Co.
Département des tailleurs—Côté & Faguy.
Cour supérieure—P. J. Jolicoeur.
Déménagement 1—Langlois & Paradis.
Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec—A. G. Bellenau.
Le remède qu'il faut.—J. E. P. Racicot.
On demande.—McVikar's Theatre Building.
Cour Supérieure—Fremont & Bell.
C. A. Lafrance, notaire.
Pour Pâques.—Oct. Jacques.
A toute heure.—Mme Vour Goudreau.
La Banque Nationale.—P. Lafrance.
Importations du Printemps.—Behan Bros.
G. Breton, tailleur.
Vêtements "Délicie"—Laurent Moisan.
Vêtements à la mode.—Lafleur & Légaré.
A. Carrière, avocat.
Printemps 1893—Glover, Fry & Co.

CANADA
QUEBEC, 17 Avril 1893

UN CAMELEON

M. Tarte est impayable !
Il change de rôle avec une facilité sans rivale, et il entre dans la peau du personnage qu'il s'agit de représenter pour le quart d'heure avec une conviction superlativement comique.
Ecoutez-le pérorer dans les réunions libérales. Pas un vieux de la vieille garde rouge ne jase avec autant d'aplomb, ne parle avec autant de désinvolture du passé du parti. "Notre cause," "notre chef," "notre programme," il en a plein la bouche de tout cela. Citons quelque peu :

"Notre cause, elle est populaire et il suffit de la bien faire connaître au pays. Dans le passé, nous n'avons pas assez marché vers les foules et il faut faire désormais une large et saine propagande politique auprès de la classe agricole. Nous avons un chef sans rival dans le pays et même dans tous les pays."

Est-ce Dandurand, ou Lebeuf, ou quelque autre rouge de vieille roche qui parle ? Non, c'est Israël Tarte, qui a traité Laurier de phraseur sans idées pendant vingt ans, qui a dénoncé le parti rouge comme l'ennemi de la patrie, qui a voué mille fois aux gémonies la cause libérale.

Il a du toupet, cet homme, et possède en audace tout ce qui lui manque en pudeur !

Les oublis d'un critique

M. L. H. Fréchette est parti en guerre contre nos collègues classiques. Ils enseignent, paraît-il, un français détestable, et la langue qu'on y parle mérite plutôt le nom de baragouinage que le nom de langue civilisée. Elève, moi-même, de ces collègues, en conséquence ignorant et barbare, j'ai voulu puiser aux sources pures de toute littérature et la Providence a dirigé ma main vers un volume du grand critique intitulé *Oiseau de neige*.

Quelle bonne fortune ! Une cinquantaine de sonnets, dont un seul, s'il est sans défaut.

.....vaut mieux qu'un long poème

Hâtons-nous de lire :

.....l'éther vit et limpide

A jeter sur le fleuve un tapis d'argent clair

Delille ! Delille ! fameux par tes périphrases, te voilà dépassé du premier coup ! M. Fréchette veut dire qu'un pont de glace s'est formé sur le fleuve, à la suite d'un grand froid. Mais était-il nécessaire que l'éther jetât un tapis, et surtout un tapis d'argent clair ?

La promeneuse, loin de son boudoir répète,

Tépidé, terme peu connu dans les collèges du Canada, mais qui fournit une rime très riche à l'impide. Il est heureux que cette promeneuse, au retour, se trouve dans un semblable boudoir, car nous sommes en janvier,

.....pendant les nuits froidement idéales.

Rien d'étonnant, si le mercure est près de geler dans le thermomètre !

Passons au sonnet suivant, intitulé *Février*. Ce mois n'a rien de remarquable si ce n'est que

Du firmament l'azur de tons roses s'allume.

S'allumer de tons ? Qu'est-ce à dire ? Et dans les ravins creux qui s'empressent de [brume].....

Voilà des ravins bien extraordinaires ! Aussi est-ce là

Qu'aux franges du brouillard malsain qui s'enlève

L'Orient plus vermeil met une épigle d'or

Passons vite sur mars

....."le mois des giboulées"

et arrivons à avril.

"La neige fond partout."

Il faudrait être dépourvu d'oreille, pour ne pas sentir la douceur de cet hémistiche.

.....Plus de sémures avalanches"

Y a-t-il beaucoup d'avalanches en Canada ?

La sève perce l'arbre en bourgeons palpitants

Mais quand la poésie ajoute : "mots des fleurs—"

Il faut bien avouer—nous que trempe l'averse.

Qu'en train la débâcle ou qu'un glagon renverse,

Que les poètes sont de charmants persiflages !

Comment, lorsque les glaçons nous renversent encore, rencontrer des bourgeons palpitants ! M. Fréchette ne

devrait pas non plus ignorer que dans les collèges on nous apprend que mai est le mois des fleurs ; pas avril ! Il est vrai que l'enseignement n'y est point donné par des persiflages charmants.

Le sonnet sur juillet doit être cité presque en entier :

Depuis les feux de l'aube aux feux du crépuscule
Le soleil verse à flots ses torrides rayons
Le chant des nids a fait place au chant des grillons
Un fluide émergeant autour de nous circule
La nature, qui vit dans chaque animalcule
Fait frissonner d'émoi tout ce que nous voyons
Mais quand le bœuf qui broute à l'ombre des grands chênes
Se tourne haletant vers les sources prochaines
Quels sont, dites-vous, ces groupes d'idoles
Dédaignant sous les bois leur course furieuse
C'est la vengeance, ami, la vengeance furieuse.....

Après dépit il faut jusqu'à la

La tournure poétique est exigée : "Des feux de l'aube aux feux du crépuscule,"

mais la mesure s'y opposait, et la langue a été sacrifiée au mètre. La nature qui frissonne d'émoi, au milieu d'un fluide émergeant, est un phénomène qui requiert explication. Et dans ce vers prosaïque

"Fait frissonner d'émoi tout ce que nous voyons," ne faut-il pas dire avec Boileau :

Le mot *cogour* est mis basement pour rimer.

Et le bœuf qui broute n'amène-t-il pas naturellement l'idée des vacances, (et non pas de la *vacance*, comme dit le poète). Quelle heureuse transition.

Il ne faudrait pas oublier décembre

De fauves tourbillons passent échevelés.

Il sied bien aux fauves d'être échevelés.

Sur la crête des monts, par l'ouragan pelés

De gros nuages lourds heurtent leurs flancs difformes.

Ne voyez-vous pas à quelles faibles proportions une épithète peut réduire la plus haute montagne. En les voyant ainsi pelés, malgré moi je réduis les monts à la crête orgueilleuse aux humbles dimensions d'une pomme de terre.

Des hivers boréaux.....

Il n'y a que M. Fréchette qui puisse faire croire à l'existence d'hivers à l'équateur. En franc langage, de semblables adjectifs s'appellent des chevilles.

Les sonnets que nous venons de parcourir, compris sous le titre d'*Année Canadienne* ne sont pas sans doute absolument dépourvus de tout mérite.

On y rencontre quelques belles expressions ; mais que les pensées en sont communes, et trop souvent entortillées.

Les adjectifs sont semés à profusion : les chevaux sont rapides ; les salons, ambrés ; les moineaux, gris ; les ravins, creux ; les brouillards, malsains ; les clochettes, argentines ; le carnaval, bruyant ; les tapis, soyeux ; les originaux, géants ; les biches, coquettes ; les avalanches, sombres ; les autans, farouches ; le froment, d'or ; les parfums, vagues ; les lilas, embaumés ; les sonnets, clairs ; les bois, touffus ; les sources, murmureuses ; la canicule, âpre ; les faucheurs, rudes ; les arômes, sauvages ; les saules, pensifs ; les fraîcheurs, étranges ; le soleil, ardent ; les épis, beaux et blonds ; les échos, moqueurs ; l'hiver, morose ; les frimas, blancs ; les javelles, lourdes ; les coups de bec, sonores ; les arabesques, informes ; les monts, pelés ; les colères, farouches.

La condamnation des pièces que nous venons d'examiner,—pour ne point parler des autres,—était prononcée depuis deux siècles :

Il n'est point de degrés du médiocre au pire.

Si les professeurs de nos collèges veulent se venger de M. Fréchette, que chaque jour ils lisent à leurs élèves un des mois de leur critique : si leur enseignement a été vraiment efficace, la vengeance sera complète.

A. B.

CES ANNUITES

Sous couleur de trouver le gouvernement en défaut dans l'affaire de l'asile de Beauport, les journaux rouges publient, touchant l'acquisition de cet asile par les Sœurs de la Charité, des calculs tellement ridicules qu'on croirait qu'ils sont faits par des gens qui n'ont jamais ouvert un traité d'arithmétique de leur vie.

Dernièrement l'*Electeur*, et d'autres gazettes l'ont répété après lui, que le prix d'achat s'élevait à plus d'un million. C'est une découverte qui a dû faire rire tous les gens d'affaires.

Nous allons relever de nouveau l'erreur que ces grands calculateurs ont commise, dans le but d'égarer l'opinion publique et d'enlever au gouvernement le mérite qu'il s'est acquis en menant cette transaction à une fin aussi avantageuse pour les parties intéressées. Nous leur prouverons de plus que le prix d'achat, aux conditions acceptées de part et d'autre, atteint à peu près le chiffre le plus bas de l'expertise que le gouvernement a fait faire l'année dernière.

On sait que la première offre des Sœurs était de \$325,000. D'après leur contrat, les Sœurs de la Charité paieront \$18,600 par année pendant soixante ans, et à l'expiration de cette période, elles ne devront plus rien, le capital et les intérêts seront payés.

Eh bien, prenons \$325,000, et ajoutons à cette somme l'intérêt de quatre pour cent pendant soixante ans. C'est le calcul que font toutes les sociétés de construction, elles capitalisent les intérêts et après les avoir additionnés à la somme qu'elles consentent à prêter, elles les divisent par le temps afin de fixer le montant des annuités. Pour le cas qui nous occupe, l'intérêt sera de \$13,000 par année et formera un capital de \$780,000 au bout de soixante ans. Maintenant, si nous ajoutons ces \$780,000 au prix d'achat \$325,000, nous avons un total de \$1,105,000. Mais il faut diviser le prix de vente et les intérêts capitalisés en soixante paiements annuels. Cette opération nous donnera une annuité de \$18,416.16.

Ainsi, en réalité, d'après ce système d'annuités, les Sœurs de la Charité ont payé l'asile de Beauport environ le même prix qu'elles avaient proposé d'abord, elles ne donnent que \$18,600 par année, car c'est à peu près la somme que nous venons de trouver en capitalisant les intérêts de \$325,000 pour 60 ans.

A LEVIS

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS

La St-Vincent de Paul

Hier, fête de la Ste Famille, la société des artisans, succursale de Lévis, a célébré avec grande pompe sa fête patronale.

Une grande procession, avec fanfare, a eu lieu dans les principales rues de la ville, avant la messe.

L'église était décorée comme aux grandes fêtes de l'année.

Parmi les invités, on remarquait Son Honneur le maire Bellenau, les Drs Ladière et Lacerte, de Lévis, MM. Matte et le notaire Bélanger de la succursale de Québec.

La messe a été dite par le revd M. C. E. Carrier, procureur du collège de Lévis, assisté des revs MM. Scott et L. Gauvreau, comme diacre et sous-diacre, — tous trois membres de la société.

M. le curé Gauvreau, chapelain de la société, a donné le sermon de circonstance. Après le sermon, consécration générale des familles à la Ste-Famille.

Le chœur de l'orgue a donné la messe du second ton harmonisée avec accompagnement d'orchestre. MM. Ferland et le notaire L. O. Audet ont chanté *Il ne sont plus ces jours de larmes*, et Mme Augé, *Le Christ est vivant*.

La fanfare de Lévis a joué à l'entrée et à la sortie de la messe.

Le conseil particulier de la Société St-Vincent de Paul de Lévis, a tenu sa première réunion générale hier soir, dans l'église Notre-Dame.

Le revd M. Gauvreau, chapelain, M. Darveau, président, M. J. E. Roy, secrétaire et tous les autres officiers du conseil particulier et des conférences avaient pris place au chœur.

Un grand nombre d'hommes assistaient à cette réunion qui a été très intéressante.

M. J. E. Roy a lu le rapport des opérations du conseil particulier depuis sa fondation en 1887, et il y a joint un historique de la société St-Vincent de Paul, à Lévis. Ce rapport était véritablement une conférence qui a été très goûtée par l'auditoire.

L'abbé Lindsay, préfet des études au collège de Lévis, a montré les immenses bienfaits opérés dans le monde par les sociétés St-Vincent de Paul. Son discours a été charmant.

M. le curé Gauvreau a demandé à ses paroissiens de s'engager dans les conférences qui ne sont pas seulement un moyen de pratiquer la charité mais aussi un moyen de se sanctifier.

A. B.

Fathers Murphy's Gold Cure

BELMONT RETREAT

Avril 13.—Au Rev. Père Murphy, et à M. le Dr J. MacKay, Belmont Retreat, Québec.

Nous sommes très heureux de pouvoir rendre témoignage en faveur de votre traitement au "Bichlorure d'or," surtout en ces jours où certaines gens peu soucieux de leur conscience et de leur honneur s'acharnent contre vous et cherchent par tous les moyens possibles à dénaturer la vérité et nier vos cures merveilleuses.

Tant qu'à nous, nous étions, depuis nombre d'années, des souffrants des effets désastreux de l'abus de l'alcool en dyspepsie, insomnie, etc., etc. Trois jours de votre traitement ont suffi pour nous débarrasser de toutes boissons enivrantes et nous rendre notre bonne santé d'autrefois.

Veuillez, MM. accepter nos remerciements pour les sius sincères et nous vous souhaitons prospérité et bonheur.

Nous serons toujours très heureux de donner des informations sur les effets merveilleux de votre traitement "Gold Cure" à tous ceux qui se rendront à votre adresse.

Vos très reconnaissants

NARCISSE TURGEON,

160, rue Montcalm, St-Sauveur.

Jos. BROWN, charretier,

70, rue Parent.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

APPEL AUX ARTISTES

Statue à ériger à Sir John Macdonald

Ottawa, 13.—Le département des Travaux Publics publie un avis demandant et invitant les artistes à remettre des soumissions et des modèles pour une statue à ériger à feu Sir John Macdonald, comme suit : Le gouvernement du Canada se propose d'ériger sur le terrain des bâtiments du Parlement, à Ottawa, une statue en bronze, de neuf pieds de haut, de feu Sir John Macdonald. Les artistes sont invités à présenter des modèles de deux pieds trois pouces de haut, accompagnés de leur proposition pour la statue en bronze parachevée. Un prix de \$500 sera payé à l'artiste dont le modèle et les propositions auront été acceptés ; \$300 seront données au modèle suivant et \$200 pour le troisième modèle primé.

Les modèles devront être livrés à Ottawa, au département des Travaux Publics, le ou avant le 1er novembre prochain, et les modèles primés resteront la propriété du département.

Les autres modèles seront retournés aux artistes qui en exprimeront le désir dans leur soumission.

Copies des conditions, etc., peuvent être obtenues en s'adressant au bureau du Haut-Commissaire à Londres et au Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa.

Appeler le Médecin

La nuit est toujours un trouble, et c'est souvent un trouble tout-à-fait inutile, si on a le

Perry Davis' PAIN KILLER

à la maison. Quelques gouttes de ce vieux remède dans un peu d'eau sucrée ou de lait, procurent un prompt soulagement. En vente partout.

Avez-vous vu la Nouvelle

GRANDE BOUTEILLE ?

L'ancien Prix, 25 Cts

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour !

Une Semaine !

Un Mois !

Une Année !

Des Années !

PRENEZ LE

Sirop de Térébenthine

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus sûr.

Le Plus efficace.

Le Plus agréable au Goût.

NE CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE : J. G. LAVIOLETTE, 217 Rue des Commissaires, Montréal

26 octobre 1892.—Gm

La plus grande merveille du temps moderne !

LES PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérèglements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, il sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles plaies sûres, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacture expressément à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, rue OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4, 2s. 9d., 11s. 22d., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY

31 mars 1893.—Janlipps

DEMANDEZ A VOTRE EPICIER

LES CÉLÈBRES

Bière et Porter

— DE —

WALKERVILLE

— AUSSI —

LE KAISER LAGER BEER

PORTANT LA MEME MARQUE.

Ces Bières, Porter et Lager

Sont les marques préférées dans tous les hôtels et restaurants de premier ordre ainsi que dans les clubs de haut ton.

Insistez pour que votre épicer ne vous en serve pas d'autres.

TÉLÉPHONE 140.

A. Crawford & Co,

SEULS AGENTS A QUEBEC,

Encoignure des rues du Palais et Arsenal.

8 avril 1893.—3m.

A Toute Heure

VOUS aurez un excellent repas

A. PRIX MODIQUE, chez

Mme VE GOUDEAU,

No 17, Rue Dalmeuse, 470.

23 mars 1893.—1m.

4 avril 1893.—1m3fpe.

A. G. BELLEAU, M. D., Québec.

A. T. BROUSSEAU, M. D., Montréal, Secrétaire.

4 avril 1893.—1m3fpe.

Colège des Médecins et Chirurgiens

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

BUREAU PROVINCIAL DE MÉDECINE

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

L'EXAMEN pour l'admission à l'étude de la Médecine et Chirurgie commencera JEUDI, le 10 MAI prochain, à Montréal, à 9 HEURES A. M., dans la Salle du Cabinet de Lecture, No 1717, rue Notre-Dame.

Les certificats de bonne conduite ainsi que l'honoraire de l'examen \$10, doivent être remis au moins dix jours d'avance entre les mains de l'un des secrétaires soussignés, au moins dix jours d'avance.

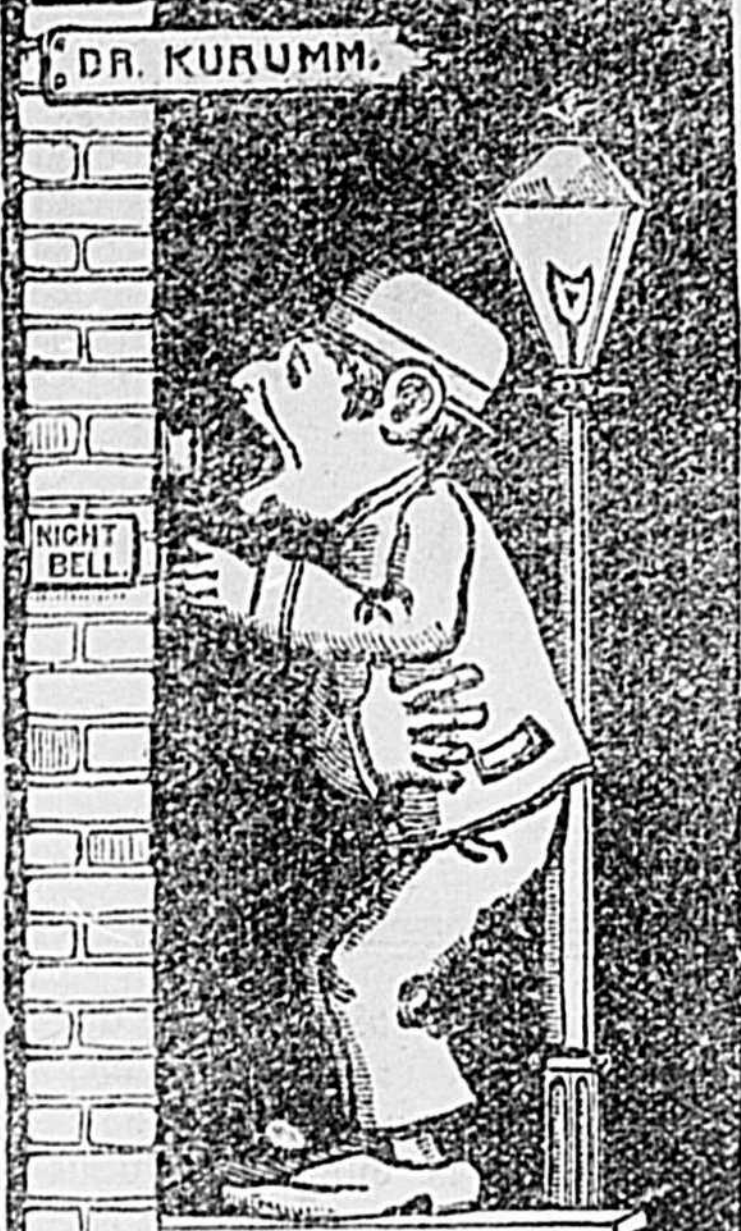
Le comité des examens s'assemblera MARDI, le 9 MAI prochain, à 10 HEURES A. M., les candidats à la Licence doivent alors être présents avec leurs diplômes et certificats d'admission à l'étude. Après cette date, aucun candidat ne sera admis.

Les Bacheliers ès Arts, ès Sciences et ès Lettres qui se proposent d'étudier la médecine, seront admis à la Licence, s'ils ont obtenu, pendant leurs études, et en payant l'honoraire \$10.

A. G. BELLEAU, M. D., Québec.

A. T. BROUSSEAU, M. D., Montréal, Secrétaire.

4 avril 1893.—1m3fpe.



Appeler le Médecin

La nuit est toujours un trouble, et c'est souvent un trouble tout-à-fait inutile, si on a le

Perry Davis' PAIN KILLER

à la maison. Quelques gouttes de ce vieux remède dans un peu d'eau sucrée ou de lait, procurent un prompt soulagement. En vente partout.

Avez-vous vu la Nouvelle

GRANDE BOUTEILLE ?

L'ancien Prix, 25 Cts

TOUSSEZ-VOUS ?

